

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Comment vont les entreprises ? Très bien, merci pour elles. **p.2** / Halte à l'escalade guerrière en Ukraine **p.3** / Tract : « Pas de trêve pour le profit ! » **p.4** /

l'agenda

CEF



**17 et 18
janvier 2022**

**42^{ème} Congrès
extraordinaire
de la FNIC-CGT
du 21 au 24
mars 2022**

**Conseil national
de l'UFR
le 25 janvier 2022**

Droits et libertés

Covid-19 : modification du schéma vaccinal

Par décret, le gouvernement a décidé d'intégrer une 3^{ème} dose au passe sanitaire, dès le 15 décembre 2021 pour les plus de 65 ans et dès le 25 janvier 2022 pour les plus de 18 ans, pour avoir un schéma vaccinal complet.

À défaut de ce rappel vaccinal, les personnes ne pourront plus se rendre dans les lieux dont l'accès est soumis au passe vaccinal (bars, restaurants, cinémas, trains, ...).

Le rappel vaccinal doit être fait entre le 5^{ème} et le 7^{ème} mois suivant la dernière injection.

Le délai de validité d'un test PCR est réduit à 24 heures pour l'obtention du passe sanitaire au lieu des 72 heures précédemment.

Par cette dernière mesure, le gouvernement souhaite manifestement rendre difficile, voire impossible, aux non vaccinés (hors contrainte médicale) toutes activités sociales. **Une nouvelle fois la contrainte prime à l'incitation !**

Orga et vie syndicale

La continuité syndicale, une évidence !!!!

Nous devons travailler au maintien du syndiqué dans la CGT et s'interroger sur les raisons de la non continuité syndicale. La continuité syndicale ne peut se limiter au passage d'actif à retraité, mais concerne une syndicalisation tout au long de sa vie. Le changement de statut professionnel, le passage du statut d'ouvrier ou d'employé à une catégorie TAMIC, les mutations dans un autre établissement, le changement d'employeur, la perte d'un emploi, ne doivent pas interrompre la syndicalisation. L'adhésion à la CGT doit être maintenue malgré les modifications qui ont lieu dans la vie du salarié.

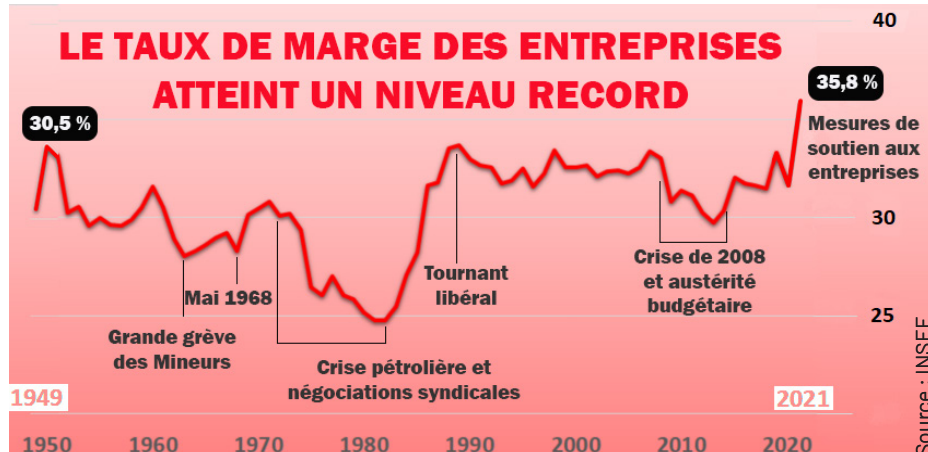
Les syndicats d'entreprises doivent faire le nécessaire pour qu'il n'y ait pas d'interruption de la syndicalisation. ■

La CGT : Actif j'y suis, retraité j'y reste !

Réunions paritaires à venir

- 16/12 Industrie Pharma : CQP
- 16/12 Pétrole : Opco2I
- 16/12 Négoce : CPPNI
- 13/01 Plasturgie : CPPNI
- 13/01 Laboratoires biologie médicale : CPPNI
- 13/01 Négoce : CPPNI
- 17/01 Officines : CQP

LE TAUX DE MARGE DES ENTREPRISES ATTEINT UN NIVEAU RECORD



Les chiffres



L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins



COMMENT VONT LES ENTREPRISES ?

TRÈS BIEN, MERCI POUR ELLES.

Au second trimestre, le taux de marge des sociétés non financières, qui mesure leur profitabilité en rapportant leur excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée qu'elles dégagent, a atteint 35,4%, selon l'Insee*. Une performance en léger recul par rapport au premier trimestre, mais qui reste un record inégalé depuis que l'institut mesure ce ratio, soit... 1949 ! Et ceci grâce aux aides gouvernementales et au rebond économique.

Les aides aux entreprises, sous forme de chômage partiel pour les unes, de compensation pour les autres, couplées au sursaut de l'activité lors du premier trimestre de l'année ont porté leurs fruits. La plupart des entreprises ont bien survécu à la crise du Covid-19, comme le montre également le très faible niveau de défaillances de ces derniers mois. Le gouvernement a eu les poches profondes et n'a pas hésité à creuser le déficit de l'État pour aider les entreprises.

Avant la crise du Covid, le taux de marge des entreprises était déjà proche de son plus haut niveau historique. Grâce aux subventions aux entreprises sous François Hollande (CICE...) et à la baisse des impôts de production, qui interviennent avant l'impôt sur les sociétés, sous Emmanuel Macron, sachant que les salaires ont très peu augmenté et les pensions pas du tout, pendant la même période.

Sur une longue période, le taux de marge a baissé pendant les périodes de crise (crise financière de 2008-2013) et les années 70, en raison de hausses successives des salaires obtenues par les syndicats. À l'inverse, les politiques de désinflation compétitive, de libéralisation et de gel de salaire des années 80 ont provoqué un partage de la valeur ajoutée très favorable aux entreprises, se traduisant par une hausse des taux de marge.

* voir graphique page 1

Même après le tournant de la rigueur de 1983, politique qui avait eu pour résultat de comprimer durablement les salaires en France, la part des bénéfices dans la valeur ajoutée des entreprises n'avait pas tutoyé de tels sommets.

Preuve que le « quoi qu'il en coûte » décrété par Emmanuel Macron a rempli leurs caisses. L'effet de ces mesures de soutien a été particulièrement sensible au dernier trimestre 2020, durant lequel le taux de marge a bondi de presque quatre points. Le gouvernement avait alors sensiblement relevé le plafond de l'indemnité versée par le fonds de solidarité aux entreprises pour compenser les pertes de revenus liées aux restrictions sanitaires. Quitte à créer des effets d'aubaine.

Ce système d'aides forfaitaires a coûté pas moins de 35 milliards d'euros depuis mars 2020.

Il est remplacé par un système d'aides plus ciblées qui prendra en charge une partie des coûts fixes des entreprises des secteurs toujours affectés par le Covid, comme le tourisme.

Dans le même temps, la détermination du gouvernement à mettre en œuvre à partir du 1^{er} octobre la réforme de l'Assurance chômage démontre sa volonté de présenter aux Français la facture du « quoi qu'il en coûte », sous la forme d'une compression des dépenses publiques.

Pour amortir ce nouveau « tournant de la rigueur », une augmentation des salaires et des pensions serait plus que bienvenue. Au vu des comptes des entreprises, ce coup de pouce apparaît largement justifié. ■



HALTE À L'ESCALADE GUERRIÈRE EN UKRAINE

Les USA sont-ils en train de nous refaire le coup de l'Irak ?

La tension monte entre Washington et Moscou au sujet d'une supposée invasion russe en Ukraine, selon des responsables américains et un document de renseignement obtenu par le Washington Post. Les services de renseignements américains auraient « découvert » que le Kremlin planifierait une offensive à plusieurs fronts au début 2022, impliquant jusqu'à 175 000 soldats.

Rappelons-nous le scénario hollywoodien bâti pour justifier l'intervention en Irak et ainsi faire main basse sur les réserves pétrolières et gazières du pays. On peut alors avoir de sérieux doutes sur ces nouvelles « révélations » des services américains, qui servent aujourd'hui à faire monter la tension entre les deux grandes puissances.

Ce nouveau scénario ne serait-il pas là pour avancer encore un peu plus dans l'idée d'intégrer l'Ukraine à l'OTAN et ainsi permettre aux Américains d'avoir des bases militaires à la frontière russe ?

On est en droit de le penser tant ces « révélations » semblent « à côté de la plaque » :

1. Selon les USA et l'Ukraine, les évaluations oscillent entre 70 000 et 94 000 soldats russes actuellement près de la frontière.
2. Les 100 000 hommes supplémentaires seraient composés, selon le renseignement US, des nouveaux « groupes tactiques de réserve » russes. Mais cela représente les trois quarts de ces unités tactiques disponibles pour toute la Russie (source : Wikipedia) ! Les masser à la frontière ukrainienne reviendrait à laisser le reste du vaste pays sans protection aucune, ce qui est irréaliste.

S'ils poursuivent dans cette voie, et l'entretien Poutine-Biden du 7 décembre le laisse penser, le risque de guerre n'est pas à écarter.

Le scénario à venir, très réaliste, pourrait être une attaque des zones tenues par les rebelles anti-OTAN dans l'est de l'Ukraine, par l'OTAN et l'armée ukrainienne au début de 2022. Les rebelles ne pourront pas tenir longtemps sans renfort, ce qui pourrait alors provoquer l'intervention de la Russie. Cette contre-intervention serait alors qualifiée d'« attaque russe contre l'Ukraine », attendue depuis longtemps par les USA.

Le risque est donc grand qu'une confrontation directe Russie/OTAN (donc USA) ait lieu, avec toutes les conséquences que cela peut avoir au plan international et en premier lieu pour les populations européennes.

Donc plutôt que d'attiser les braises, les dirigeants européens, Macron en tête, feraient mieux de jouer la carte de la diplomatie et de rappeler les USA à la raison. À défaut, nous risquons de vivre bientôt un conflit meurtrier de portée mondiale.

**Vous pensez que ce ne sont pas les affaires d'un syndicat ?
Bien au contraire !**

Car face à la guerre, plus aucune revendication ne subsiste :

**Plus question de revendiquer une réduction du temps de travail, une augmentation des salaires, plus d'emploi, moins de précarité, plus de libertés, l'égalité professionnelle femmes/hommes, etc...
En temps de guerre, il n'y a plus que la guerre qui compte.**

La paix reste et doit rester la première revendication des travailleuses et travailleurs de la planète !

PAS DE TRÊVE POUR LE PROFIT !

**EN CETTE PÉRIODE DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE,
BEAUCOUP ONT LA TÊTE A LA FÊTE MAIS SURTOUT
L'OEIL SUR LE PORTEFEUILLE !**

Tout le monde s'est rendu compte que depuis la « crise sanitaire » tout a augmenté dans les magasins, tout le monde s'est rendu compte que le prix du panier moyen des produits de première nécessité a très largement augmenté.

L'indice INSEE du mois de novembre en est une preuve, il annonce une augmentation du **coût de la vie de + 2,8 % pour cette année.**

Par contre nos salaires, nos pensions et notre pouvoir d'achat, eux, restent gelés.

Cependant **le CAC 40**, lui, n'a jamais été aussi haut, preuve que l'économie de notre pays se porte bien. Il affiche, au 8 décembre 2021, 7 087 points, à la même date en 2020 il était à 5 560 points. Soit une **augmentation de 27,5 % en seulement un an.**

Cette pandémie profite bien au patronat, aux entreprises :

ils ont croulé sous les aides versées par l'Etat, tout en en profitant pour vendre les stocks et bénéficiant d'avoir des salariés en chômage partiel pour produire autant avec moins de monde dans les ateliers et services au détriment des conditions de travail ! Mais aussi ils ont reçu des primes qui leur ont été versées par le gouvernement pour « maintenir l'emploi » et ont été suivies de PSE honteux.

Pour rappel, plus de 1 000 PSE depuis le début de la pandémie, pour 206 milliards d'aides versées à fin mars 2021 !

Le capitalisme lui ne prend pas de pause, au contraire. Avec la complicité des médias nationaux, il profite de la crise sociale, de la crise sanitaire. Il joue de l'actualité, de la campagne électorale honteuse qui commence et de la période des fêtes, pour attirer l'attention ailleurs, en créant un climat de peur et de division pour continuer à mettre en place la régression sociale, nous appauvrir encore plus et faire monter le fascisme.

Pendant cette trêve des confiseurs où nous aurons le nez devant la dinde et les yeux devant les restrictions sanitaires, **ils vont continuer à grassement multiplier leurs profits et remplir leurs comptes en banque sur notre dos.**

Ne rentrons pas dans leur jeu, ne leur laissons pas le terrain, il faut continuer à se battre pour maintenir la pression, en cette période, en arrêtant l'outil de travail avec comme revendication d'augmenter immédiatement nos salaires et d'avoir une grille de salaires à minima de celle revendiquée par notre Fédération, et non pas par des primes « poudre aux yeux » créées par le gouvernement et exonérées de cotisations sociales ou même l'illusion grotesque de « bons essence ».

C'est bel et bien notre salaire qui nous fait vivre toute l'année !

BATTONS-NOUS POUR POUVOIR VIVRE DE NOTRE TRAVAIL !